



Mention d'affichage

Le public est informé qu'une convention de projet urbain partenarial au titre de l'article L.332-11-3 du code de l'urbanisme a été signée les 2 et 9 juillet 2021 entre la commune de Saily sur la Lys et Mavan Aménageur pour la prise en charge par ce dernier des travaux en domaine public de restructuration de la rue des Chauds-Fourneaux et d'extension des réseaux souterrains dans le cadre de l'aménagement de la zone IB du projet Cœur de ville.

Saily sur la Lys, le 12 juillet 2021

 LE MAIRE

Jean-Claude THOREZ

